



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 11 - séance du 25 mars 2013 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2012
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
- 6a) **Préavis municipal no 01/2013** relatif à la prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de M. Dan Cottet, fils de Gérald Cottet, né le 28 janvier 1985, domicilié à la Rue Rapille-Dessous 5, 1312 Eclépens, carrosserie de feu Rémy Bezençon.
- 6b) Rapport de la commission
- 6c) Rapport de la commission des finances
- 7a) **Préavis municipal no 02/2013** relatif à la création de l'Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE), et la dissolution des associations scolaires intercommunales :
 - de l'arrondissement d'Echallens ;
 - de Bercher-Pailly (ASIBP) ;
 - de Thierrens-Plateau du Jorat (ASIPJ) ;
 - du bâtiment intercommunal de Poliez-Pittet ;et des conventions des groupements primaires de Bottens, Assens et Oulens.
- 7b) Rapport de la commission
- 7c) Nomination d'un/e représentant/e du Conseil communal
- 8a) **Préavis municipal no 03/2013** relatif à la mise en séparatif des collecteurs EU et EC de Goumoëns « Pré-Bally – Carillon – Pré de Cure » et demande de crédit de Fr. 300'000.00.
- 8b) Rapport de la commission
- 8c) Rapport de la commission des finances
9. Demande de report de date pour l'approbation par le Conseil communal du nouveau règlement communal sur la distribution d'eau
10. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Fritz Aeschbach, Yves Beerens, Michel Glauser, Rosina Gulizia, Janet Maillard, Dominique Martin Fahrni, Estelle Meylan Bezençon et André Strautmann se sont excusés. M. Guillaume Gonzalez est absent. Membres présents : 25, majorité absolue : 13.

Le Président procède ensuite à l'assermentation de Madame Florence Minini et fait remarquer qu'il ne reste plus qu'un suppléant.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président ayant reçu une interpellation de la part de la commission des finances ainsi qu'un postulat de M. Alexandre Vincent, il propose à l'assemblée de les porter au point 10 de l'ordre du jour sous « Propositions individuelles ». L'ordre du jour est ainsi unanimement adopté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2012

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2012 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité, sauf deux abstentions.

4. Communications du bureau

Le Président fait part des activités du bureau depuis le dernier Conseil, soit :

- élection d'un nouveau Municipal le 13 janvier
- votations fédérales le 3 mars 2013
- nomination de quelques commissions.

5. Communications de la Municipalité

- M. le Syndic prend la parole et souhaite la bienvenue à M. Laurent Vulliamy, Municipal brillamment élu en janvier dernier.
- Mme Claudia Jaquier déclare que suite à l'introduction au 1^{er} janvier 2013 de la taxe au sac, le volume des poubelles a diminué.
- Incontinence : il était initialement prévu que les personnes incontinentes se présentent au CMS pour acquérir des sacs gratuitement. Or, il s'avère que le CMS ne peut pas traiter ce genre de demandes. La Municipalité a donc décidé de supprimer l'allégement prévu et de mettre à disposition un container à la déchèterie pour les couches-culottes ainsi que pour les poches médicales.
- Pour terminer sur les déchets, les deux containers enterrés à Eclagnens sont opérationnels et sont prêts à accueillir les sacs officiels.
- M. Nicolas Dutruy invite les membres du Conseil à visiter le nouveau site internet de la commune de Goumoëns mis en ligne depuis environ 15 jours.
- M. Pascal Jaermann précise que le coût des transformations de l'ancienne épicerie n'atteint pas tout-à-fait les Fr. 25'000.00 et que la pizzeria s'est ouverte ce matin.

La parole n'étant pas demandée suite à ces communications, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, soit :

- 6a) **Préavis municipal no 01/2013** relatif à la prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de M. Dan Cottet, fils de Gérald Cottet, né le 28 janvier 1985, domicilié à la Rue Rapille-Dessous 5, 1312 Eclépens, carrosserie de feu Rémy Bezençon.
- 6b) Rapport de la commission
- 6c) Rapport de la commission des finances.

Chaque conseiller ayant reçu le préavis municipal et celui-ci n'apportant pas de questions, le Président passe la parole directement à M. Philippe Duperrex qui fait lecture du rapport de la commission ad'hoc, commission composée également de Mme Véronique Joseph et de M. André Strautmann.

La commission, en conclusion, invite les conseillers à approuver le préavis municipal et à reconduire la convention en faveur de M. Dan Cottet jusqu'en 2060. Outre le fait qu'il s'agit d'une entrée financière appréciable, la poursuite de l'activité de la carrosserie contribue également au maintien de la vie au village. La commission fait remarquer que dans les conclusions du préavis, il a été omis de préciser que la redevance ne doit pas être calculée en m2 mais en m2 par année.

Le Président remercie M. Duperrex pour la lecture du rapport et donne la parole à M. Alexandre Vincent pour la lecture du rapport de la commission des finances.

En conclusion, la commission des finances propose à l'assemblée d'approuver le préavis municipal qui fixe le montant de la redevance à Fr. 5.10 le m2, indexée selon la variation de l'indice suisse des prix à la consommation, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013, à reconduire jusqu'en 2060.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du préavis municipal no 01/2013, les conclusions des deux commissions allant dans le même sens. Le préavis est accepté à l'unanimité.

- 7a) **Préavis municipal no 02/2013** relatif à la création de l'Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE), et la dissolution des associations scolaires intercommunales :
- de l'arrondissement d'Echallens ;
 - de Bercher-Pailly (ASIBP) ;
 - de Thierrens-Plateau du Jorat (ASIPJ) ;
 - du bâtiment intercommunal de Poliez-Pittet ;
- et des conventions des groupements primaires de Bottens, Assens et Oulens.

- 7b) Rapport de la commission
- 7c) Nomination d'un/e représentant/e du Conseil communal.

Le préavis municipal ainsi que les statuts de l'ASIRE ont été joints à la convocation du jour. M. Nicolas Dutruy, Municipal en charge de ce dossier depuis peu, apporte des précisions sur la création et l'organisation de la nouvelle Association scolaire, au moyen du rétro projecteur.

A noter que pour faire partie de cette nouvelle association, le coût par habitant passerait de Fr. 298.00 que nous payons actuellement à Fr. 315.00, soit une augmentation de Fr. 17.00 par habitant.

Suivent quelques questions, notamment sur les bâtiments existants. M. Nicolas Dutruy répond que soit la commune reste propriétaire et facture des loyers à l'ASIRE, soit elle vend ses bâtiments à l'Association. La première solution reste la plus plausible, à priori. D'autre part, l'ASIRE investirait 3,2 Mios à Goumoëns

pour la construction de nouvelles structures (4 classes), qui engendrerait l'encaissement d'un droit de superficie ou la réalisation de l'objet et la facturation d'un loyer. Les décisions à prendre sont d'ordre politique.

M. Dutruy précise qu'aujourd'hui, 3 communes doivent encore se prononcer quant à leur adhésion à l'ASIRE. Il ajoute que les classes de Penthérez et de St-Barthélémy seront supprimées pour cause de rationalisation. Il y aurait par conséquent 6 classes à Goumoëns.

A ce stade, le Président recadre le débat et précise que le Conseil communal doit se prononcer ce soir sur l'adhésion ou non de notre commune à l'ASIRE.

Le Président passe ensuite la parole au rapporteur de la commission ad'hoc, M. Giuseppe Cusanelli. La commission est également composée de Mme Doris Marguerat et de M. Cyril Bezençon. La commission propose d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président suggère de passer au vote. Le préavis municipal no 02/2013 est accepté à l'unanimité. Le Conseil communal décide d'adopter les statuts de l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE), avec entrée en vigueur au 01.01.2014 et de dissoudre l'Association intercommunale de l'arrondissement d'Echallens, de Bercher-Pailly, de Thierrens-Plateau du Jorat et du bâtiment intercommunal de Poliez-Pittet, ainsi que des groupements primaires de Bottens, Assens et Oulens.

Nomination d'un/e représentant/e du Conseil communal : M. Alexandre Vincent se propose. Mme Françoise Bolomey suggère M. Philippe Jamain. Par 13 voix contre 6, M. Alexandre Vincent est nommé représentant du Conseil communal pour le conseil intercommunal de l'ASIRE, et M. Jamain est déclaré suppléant. Le représentant de la Municipalité n'est pas encore désigné, mais ce sera probablement M. Nicolas Dutruy (soit 2 sièges pour Goumoëns sur 66 que comptera le conseil intercommunal).

M. le Président remercie les deux conseillers de s'être mis à disposition. M. Nicolas Dutruy s'adresse à M. Alexandre Vincent en lui précisant qu'il sera mis à contribution dès la fin du mois de juin déjà !

8a) **Préavis municipal no 03/2013** relatif à la mise en séparatif des collecteurs EU et EC de Goumoëns « Pré-Bally – Carillon – Pré de Cure » et demande de crédit de Fr. 300'000.00.

8b) Rapport de la commission

8c) Rapport de la commission des finances.

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal en question. Les Municipaux Nicolas Dutruy, qui avait ouvert le dossier et Laurent Vulliamy qui s'en occupe actuellement, présentent aux conseillers un plan montrant le tracé des collecteurs EU et EC projetés.

M. Bolomey demande des précisions quant aux montants à charge des propriétaires concernés.

M. le Syndic rétorque qu'une convention a été élaborée et signée entre les propriétaires et la commune. Les frais d'équipements seront mis pour 50% à charge des propriétaires + Fr. 15.00 par m2 au titre de charges foncières.

Le Président passe la parole à la commission ad'hoc, composée de Mme Séverine Maison, M. Michel Schuler et M. Yves Beerens. M. Michel Schuler fait lecture du rapport.

Comme mentionné dans le préavis, le mandat des travaux d'ingénieurs a été attribué au bureau Courdesse et Associés. En ce qui concerne l'entreprise chargée des travaux de génie civil, ceux-ci ont été adjugés à Walo

Bertschinger SA. Le total de ces deux postes se monte à Fr. 463'300.00. La participation des propriétaires est de l'ordre de Fr. 112'569.65. En chiffre arrondi, c'est un montant de Fr. 352'000.00 qui reste à la charge de la commune, qui prélèverait Fr. 52'000.00 sur les liquidités courantes et aurait recours à un emprunt de Fr. 300'000.00 pour financer ces travaux.

Le Président donne la parole à la commission des finances. M. Jean-Daniel Moix lit le rapport. La commission des finances a examiné la participation des propriétaires en se référant aux conventions signées. Une partie des travaux entrepris bénéficieront d'une participation des propriétaires dès le démarrage du projet. D'autre part, il faudra également compter sur l'encaissement des droits de mutations (2,2 % sur la valeur des immeubles). Toutefois, en regard des travaux de rénovation de la grande salle qui vont bientôt débiter, la commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal, soit d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 300'000.00 en recourant à un emprunt auprès de l'établissement de son choix et de prélever la somme de Fr. 52'000.00 sur les liquidités courantes.

Le Président constate que les rapports des deux commissions vont dans le sens du préavis municipal et ouvre la discussion.

M. Philippe Jamain demande si la commune a une garantie de la part des propriétaires par rapport à leur participation de Fr. 112'569.65 et s'il est nécessaire de demander des garanties bancaires ?

M. le Syndic répond que la garantie c'est la convention qui a été signée. Le recouvrement sera traité comme pour les débiteurs habituels (rappels, mise aux poursuites). Quant à la garantie bancaire elle n'est pas nécessaire. Le plan de zone a été accepté par la population et la parcelle doit être équipée.

Le Président passe au vote le préavis municipal no 03/2013. Il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

9. Demande de report de date pour l'approbation par le Conseil communal du nouveau règlement communal sur la distribution d'eau

M. Nicolas Dutruy précise que selon la convention de fusion, le règlement en question devrait être revu et accepté d'ici au 30.06.2013.

Cependant, un nouveau règlement cantonal est en première lecture actuellement au Grand Conseil. La deuxième lecture et son approbation devrait intervenir ces prochains temps, avec une mise en vigueur dès l'automne. Il est donc inutile que le Conseil communal approuve un règlement avant le 30 juin si le règlement cantonal devient caduc juste après. La Municipalité demande donc un report de date pour la révision du règlement communal sur la distribution d'eau qui s'appuiera sur le nouveau règlement cantonal. Les membres du Conseil communal acceptent unanimement le report de date.

10. Propositions individuelles

Dans les propositions individuelles, deux objets sont mis à l'ordre du jour.

- Interpellation de la commission des finances. M. le Président fait lecture du texte. La commission des finances demande à la Municipalité un fichier détaillant les liquidités que la commune détient, mis en parallèle avec les montants engagés dans les différents préavis ainsi que l'utilisation de ces dits montants. La demande étant soutenue par plus de 5 conseillers, l'interpellation est valable et donc transmise à la Municipalité. Le Président n'a pas pu transmettre le texte à la Municipalité au préalable, faute de temps et rappelle que la Municipalité n'est pas obligée de répondre de suite. M.

le Syndic, ministre des finances, trouve la démarche justifiée et donne son accord pour la mise en application de cette dernière. Le Conseil adopte à l'unanimité la résolution suivante : la Municipalité tient à jour une liste des liquidités disponibles compte tenu des montants déjà engagés par des préavis acceptés par le Conseil, mais dont la dépense n'a pas encore été effectuée.

- Postulat déposé par M. Alexandre Vincent. Ce dernier propose un recensement des biens culturels au niveau communal et la nomination d'une commission chargée de faire cet inventaire (auprès des privés notamment). Un tel fichier aurait pour but de permettre de faire perdurer le patrimoine communal (ou privé) d'objets qui sont amenés à pouvoir disparaître pour diverses raisons.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Claudia Jaquier se fait le porte-parole de la Municipalité, qui approuve cette démarche.

Mme Florence Minini, Secrétaire municipale, déclare que la commune a déjà un listing et le Syndic de renchérir qu'il n'y a de loin pas tout. Il ajoute que les biens privés recensés ne seraient pas séquestrés mais répertoriés.

Après avoir constaté qu'aucun membre du Conseil ne demande de renvoyer le postulat à une commission pour étude et rapport sur sa prise en considération, le Président met au vote le postulat. En l'acceptant, la Municipalité devra faire un rapport. En le refusant, il sera classé sans suite. En comptant 3 abstentions, le postulat est accepté et transmis à la Municipalité.

11) Divers

M. Marcel Staub demande des nouvelles concernant un objet pour lequel il a été nommé membre de la commission : il s'agit des travaux de transformation et de rénovation de la maison de commune d'Eclagnens. M. Dutruy déclare que le préavis y relatif va bientôt être élaboré, il lui sera transmis pour que le sujet puisse être mis à l'ordre du jour de la séance du Législatif du mois de juin prochain, peut-être à celle du 2 mai déjà.

Mme Doris Marguerat demande des nouvelles sur le calendrier des travaux de rénovation de la grande salle. M. le Syndic répond que la commission va très prochainement être convoquée pour la présentation du projet définitif arrêté par la Municipalité. Normalement, le début des travaux est agendé au 1^{er} juin.

Mme Françoise Bolomey demande si les horaires de la déchèterie vont être élargis en vertu de l'augmentation des habitations. D'autre part, elle estime qu'il faudrait tracer des lignes pour imposer aux usagers un ordre de passage. Mme Claudia Jaquier répond que des horaires plus étendus sont à l'étude. En ce qui concerne les lignes, le sujet a déjà été discuté au sein de l'Exécutif mais il n'a pas été retenu, comptant sur le bon sens de la population.

Mme Anne-Marie Romanens constate qu'Eclagnens a une belle place avec un abri pour les usagers des bus. Qu'en est-il pour Goumoëns ? M. le Syndic répond que les arrêts de bus à Goumoëns ont changé plusieurs fois de place. Heureusement qu'un abri n'a pas été construit. Il serait inutile à ce jour. M. Pascal Jaermann ajoute qu'un contact a déjà été pris avec M. Jaquier pour l'arrêt qui se trouve devant chez lui, mais ce propriétaire n'est pas favorable. En fait ce sont les PTT qui décident de l'emplacement des arrêts.

M. Rémy Bolomey demande des éclaircissements concernant les déchets des entreprises, car il est allé déposer des ballots en plastique à la déchèterie. La première fois le responsable n'a rien dit et la seconde, une contribution financière lui a été demandée ce qui l'a incité à repartir avec ses ballots. M. Bolomey demande alors ce que les agriculteurs peuvent amener pour les Fr. 100.00 taxés ? Mme Claudia Jaquier

confirme que l'on peut tout amener à la déchèterie, mais que pour les entreprises, l'élimination des grandes quantités de déchets est payante. Toutes les entreprises paient le montant forfaitaire de Fr. 100.00 par année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats à 22h50, en rappelant que la prochaine séance du Législatif est prévue le jeudi 2 mai prochain.

Le Président:

La Secrétaire: